

BOURSE TOUTES COLLECTIONS
DIMANCHE 12 MAI 2024

REGLEMENT DE LA BOURSE

- 1 : La Bourse aux Collections annuelle d'AYTRE est organisée par l'Amicale Philatélique Aytrésienne.
Son but est de favoriser les contacts, transactions entre collectionneurs et amateurs d'objets anciens ou contemporains (timbres, cartes-postales, livres, gravures, monnaies, capsules champagne, cartes téléphoniques, etc...)
- 2 : Peuvent être exposants les personnes morales (clubs, sociétés, associations) et physiques, négociants et particuliers, dont le bulletin d'inscription est parvenu en temps utile aux organisateurs, accompagné du règlement total des frais d'inscription. Les exposants s'engagent : à indiquer le numéro de leur carte d'identité ou le numéro de registre du commerce (décrets 881030 et 881040), à occuper personnellement leur stand ; toute sous location ou cession gratuite à un tiers sont formellement interdites.
- 3 : Les organisateurs se réservent le choix des exposants et le droit de refuser ou d'exclure toute candidature d'exposant qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la Bourse aux Collections, et ceci sans qu'il puisse leur être réclamé une quelconque indemnisation ou remboursement et sans en avoir à exposer les motifs.
- 4 : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ; tous frais d'inscription versés par les exposants seront remboursés.
- 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, vol, casse, ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou de force majeure. Ils déclinent aussi toutes responsabilités vis à vis des exposants pour leurs situations juridiques et fiscales ; en outre chaque exposant doit être couvert par un contrat de responsabilité civile en cours de validité.
Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou aux matériels mis à leur disposition.
- 6 : En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles à celles déjà en place sans autorisation des organisateurs.

- 7 : Pour satisfaire un plus grand nombre d'inscriptions la quantité maximum de tables réservées par exposant est de **4 tables** (pour exception tel 0546448112)
- 8 : Les stands non occupés à **10h** pourront être redistribués si les organisateurs ne sont pas informés d'un éventuel retard ; en outre les exposants perdront le bénéfice de leur réservation, aucun remboursement ne sera effectué.
- 9 : Présence obligatoire des exposants sur leur stand dès l'ouverture de la bourse .
- 10 : Tous les exposants seront dans la même salle. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation (en privilégiant les professionnels), accompagnés du règlement de ceux-ci (chèques encaissés après la manifestation).
- 11 : Ouverture de la Bourse (gratuite pour les visiteurs) : à partir de 7h 30 pour les exposants, et 9h00 pour le public, fermeture à 18h .
- 12 : En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 4 mai 2024 date limite, au delà de laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 13 : Pour les exposants qui le désirent, un repas à midi sera proposé pour un montant de **14 Euros : Apéritif - Terrine de 2 poissons - Saucisse aux lentilles du Puy et leurs petits lardons - fromage - tarte - (vin, café)**
- 14 : Le renvoi du bulletin d'inscription signé et accompagné du paiement complet entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement et devra être envoyé **avant le 4 mai 2024**
- 15 : Prix des emplacements : **10,00 Euros la table de 2,20 m**
Pour tous renseignements et demande de documentations pour une réservation un fichier PDF vous sera envoyé : **williams.a @ wanadoo.fr**
- 16 : **Tel président : 05 46 44 81 12 - 06 78 19 75 39**

DATÉ ET SIGNÉ

A Le..... Signature